

## 4. Conclusion

**L**e Plan d'entreprise de 1992-1993 énonce les objectifs institutionnels du Bureau des passeports et les activités à entreprendre au cours de l'exercice à venir. Il précise également les ressources financières nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Dans son rapport annuel portant sur l'exercice 1992-1993, le Bureau des passeports évaluera s'il a réussi à atteindre ces objectifs.